



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations  
du bureau du conseil d'administration

-----  
Séance du 13 juillet 2018  
-----

**Présents** : Monsieur Gérard MANFREDI, président de séance.

**Membres** : Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON

**Absent(s) excusé(s)** : Monsieur Charles-Ange GINESY, Monsieur Philippe PRADAL

**RAPPORT N° 18-B39 - CONVENTION POUR L'UTILISATION DU SITE DU FORT DE  
LA BATTERIE RUSSE À NICE**

**Références réglementaires :**

- Code général des collectivités territoriales

A la suite des tragiques attentats qui ont frappé la ville de Nice le 14 juillet 2016, M. le maire de Nice a souhaité que l'ensemble des forces œuvrant dans le domaine de la sécurité aux personnes et aux biens puissent disposer d'un lieu commun et d'aménagements spécifiques leur permettant de se former, s'entraîner et s'aguerrir, si possible, de manière collective et mutualisée.

Par délibération du conseil municipal du 13 octobre 2016, le Fort dit de la « Batterie russe » a été mis à disposition dans ce cadre, puis un programme d'aménagement a été défini de façon collégiale.

Les groupements « Nice-Montagne » et « Formation-sports » ont été associés aux travaux d'étude et de mise en œuvre de cette plate-forme.

Suite à cette collaboration, le centre d'entraînement de la « Batterie Russe » est aujourd'hui opérationnel et il est proposé de passer une convention avec la ville de Nice formalisant les modalités d'utilisation de ce site.

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'utilisation du centre d'entraînement de la « batterie Russe »,
- d'autoriser M. le président du conseil d'administration à finaliser et signer, avec la ville de Nice, la convention d'utilisation formalisant les liens de travail et de coopération mis en place.

*Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes*

*Charles-Ange GINESY*

